

À L'INTENTION DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE SEULEMENT

CATÉGORIE 7 : ÉVALUATION DES RISQUES

Nouveau but : Cerner les risques liés à la sécurité propres à la clientèle desservie.

Nouvelle POR : Évaluer le risque de suicide chez les clients et faire un suivi.

Tests de conformité

- L'organisme évalue le risque de suicide chez chaque client à des intervalles réguliers ou au fur et à mesure que les besoins changent.
- L'organisme cerne les clients à risque.
- L'organisme répond aux besoins de sécurité immédiats des clients.
- L'organisme établit des stratégies d'intervention et de suivi afin d'assurer la sécurité des clients.
- L'organisme consigne les stratégies d'intervention et de suivi dans le dossier médical des clients.